Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Organisme à but non lucratif (OSBL) mission de formation .

Par Diana

Bonjour ,

Je voudrais savoir si une OSBL doit ou peut s'incorporer à l'étranger si dans ses missions , elle décide de dispenser des formations à l'étranger ?

suite à ces formations , une OSBL pourra t-elle conclure des contrats de travail à l'étranger avec les personnes formés ?

Et si oui comment joue l'assurance dans ces conditions ?
Est-il mieux pour L'OSBL d'avoir une assurance responsabilité et les personnes d'avoir une assurance individuelle etc . ? Quel serait l'avantage ?